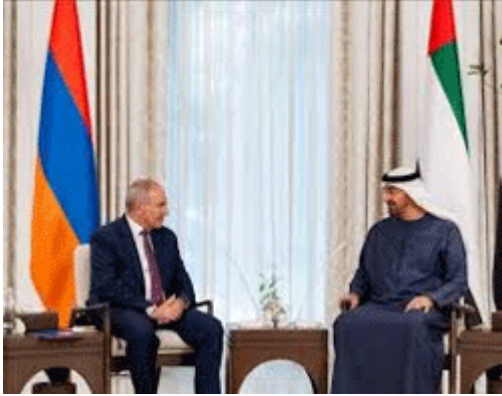


Arménie



Le Premier ministre **Nigol Pachinian** était aux Émirats arabes unis pour une visite de travail.

Le 10 juillet, il a rencontré le président des Émirats arabes unis, le Cheikh Mohammed bin Zayed Al Nahyan, à Abou Dhabi.

Dans le cadre du processus de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, une réunion bilatérale a eu lieu avec le président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliev. Ils ont discuté de différents aspects du programme de normalisation interétatique entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.



Il a été confirmé que les négociations bilatérales représentent le format le plus efficace pour aborder toutes les questions concernant le processus de normalisation, et sur cette base, il a été convenu de poursuivre ce dialogue axé sur les résultats.

Les dirigeants, faisant le point sur les progrès réalisés dans le processus de délimitation des frontières, ont chargé les commissions d'État respectives de poursuivre le travail pratique.

Les parties ont également convenu de poursuivre les négociations bilatérales et les mesures de confiance entre les deux pays.

Les deux dirigeants ont exprimé leur gratitude à S.E. Cheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan pour son hospitalité chaleureuse et l'organisation de leur rencontre bilatérale.

Pachinian et Aliev se sont rencontrés pour la dernière fois à Tirana le 16 mai, en marge du 6e sommet de la Communauté politique européenne

qui s'est tenu à Tirana. Les parties avaient souligné l'importance de parvenir à un accord sur le texte de l'accord de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et discuté de la situation actuelle. Ils avaient rappelé l'importance de la poursuite du processus menant à sa signature.

(...)



« La vision de l'Arménie sur le déblocage des communications régionales se reflète dans le projet Carrefour de la paix. L'Arménie s'engage à débloquer les voies de transport régionales et est disposée à faciliter les communications entre les régions arméniennes via le territoire azerbaïdjanais, et entre les régions azerbaïdjanaises via le

territoire arménien. Nous soutenons également le commerce bilatéral, ainsi que le transit international de l'Arménie via le territoire azerbaïdjanais vers des pays tiers, et inversement », a déclaré le Premier ministre **Nigol Pachinian** lors d'une conférence de presse le 16 juillet :

« L'Arménie considère tous ces processus comme relevant de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de la juridiction de l'Arménie et que toute discussion ultérieure ne pourra avoir lieu que dans ce cadre.

Quant à la possibilité de déléguer la gestion de ces lignes à d'autres compagnies, il existe aujourd'hui encore plusieurs cas bien connus en Arménie, dont certains peuvent être considérés comme réussis, tandis que d'autres ne le sont pas autant.

Par exemple, la gestion de l'aéroport international de Zvartnotz, du réseau d'approvisionnement en eau et des chemins de fer arméniens, tous gérés par des opérateurs externes. Je ne pense pas que la souveraineté, la juridiction ou l'intégrité territoriale de l'Arménie aient été compromises dans aucun de ces cas. Autre exemple : l'expérience passée d'externalisation de Haypost, le service postal national arménien.

Il est important de souligner que, même si ces infrastructures sont gérées par des sous-traitants, elles demeurent la propriété de l'Arménie. Il est essentiel de souligner que l'Arménie conserve la propriété de son chemin de fer, de son aéroport Zvartnotz et de son réseau d'eau.

Concernant le déblocage des routes régionales dans le cadre de l'initiative « Carrefour de la paix », le gouvernement envisage la création d'une société qui attirera les investissements nécessaires à ce projet, que je qualifierai d'« énorme potentiel d'investissement ». Outre les routes et les voies ferrées, le projet prévoit également des pipelines pour le pétrole et le gaz, des lignes de transport d'électricité, des câbles à fibre optique et d'autres infrastructures.

Il s'agit d'un réseau économique qui doit être créé et géré. L'Arménie envisage ce réseau comme faisant partie de sa propre infrastructure souveraine.

Il y a des inquiétudes du public concernant d'éventuels accords de location de terres ou une implication étrangère dans des projets d'infrastructures. En vertu du droit arménien, de tels accords relèvent du concept de « droits de développement ». Toute infrastructure développée dans ce cadre deviendra ou restera propriété de l'État après l'expiration du contrat.

Je ne peux pas fournir plus de détails à ce stade, car un large éventail de propositions est en cours de discussion. Si un accord est finalisé, nous pourrions en parler concrètement. Pour l'instant, je précise le champ des discussions.

L'Arménie a exprimé sa volonté de prendre certaines mesures pour simplifier les procédures de transport dans le cadre du projet « Carrefour de la paix ». La concurrence entre les pays pour attirer le transit de marchandises et de flux énergétiques s'intensifie et l'Arménie doit offrir des conditions attractives aux investisseurs internationaux.

Il est surprenant que certains en Arménie présentent la réouverture des voies ferrées à travers le territoire arménien comme une tragédie, alors que la véritable tragédie est qu'il n'existe actuellement aucun chemin de fer de transit fonctionnel traversant l'Arménie.

Si l'Arménie était - et je suis convaincu qu'elle le sera - une plaque tournante du transit international de marchandises, elle deviendra un facteur important de sécurité nationale.

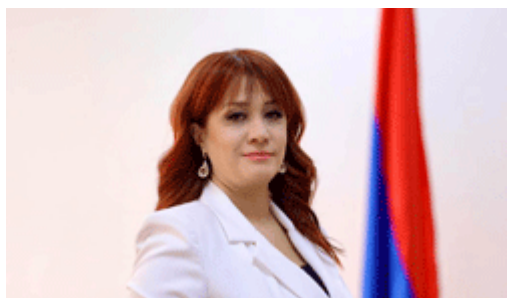
(...) L'Arménie et la France travaillent sur un accord de partenariat stratégique, et j'espère qu'il sera finalisé dans un avenir proche. Je suis convaincu qu'il sera signé au moment opportun.

(...) L'Arménie a déposé une demande d'adhésion à l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS). Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de mener une politique étrangère équilibrée et équilibrée. Actuellement, nous avons un statut d'observateur au sein de l'organisation.

Cette décision est liée aux changements substantiels et structurels qui se produisent présentement au sein de l'organisation. L'Arménie vise à continuer à mettre en œuvre une politique étrangère équilibrée et à maintenir des relations de partenariat au nord, au sud, à l'ouest et à l'est.

(...) Il n'y a pas de conversation ou négociation entre Erevan et Bakou au cours de laquelle la question des prisonniers arméniens détenus à Bakou ne soit pas soulevée. C'est systématique.

(...)



Le Cabinet du Premier ministre arménien a réagi aux récentes déclarations du président azerbaïdjanais Ilham Aliyev, qui a réitéré ses exigences concernant le corridor de Zangézor et publié de nouvelles déclarations sur le processus de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Sa porte-parole, **Nazeli Baghdasarian**,

a fourni des commentaires détaillés suivants :

L'Arménie rejette le récit du « corridor de Zangézor ».

En réponse à la déclaration du président Aliyev selon laquelle les marchandises et les citoyens azerbaïdjanais ne doivent pas être soumis

au contrôle frontalier ou douanier arménien sur une éventuelle route de transit à travers l'Arménie,

« L'Arménie n'a jamais discuté, ne discute pas et ne discutera pas d'une telle terminologie ou de sa logique sous-jacente. L'Arménie promeut le projet Carrefour de la paix et espère le déblocage des voies de transport régionales grâce au respect mutuel de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de la juridiction de tous les pays concernés, y compris des accords réciproques.

L'affirmation du président azerbaïdjanais selon laquelle ses citoyens ne rencontreront pas les services frontaliers arméniens contredit la logique des négociations et représente une revendication territoriale cachée contre l'Arménie, ce qui est inacceptable.

Tout transit à travers le territoire arménien, y compris les marchandises et les passagers, est soumis aux procédures douanières et de contrôle aux frontières internationalement reconnues. L'Arménie doit savoir qui entre et sort de son territoire et quelles marchandises sont transportées. Le manquement à cette obligation pourrait ouvrir la voie à la contrebande et au trafic.

Les technologies modernes sans contact, telles que les passeports biométriques et les déclarations de marchandises en ligne, peuvent être utilisées pour rationaliser les procédures aux frontières tout en garantissant la sécurité nationale et la conformité. »

Sur les frais de transit et la sécurité

« Le transit international est accompagné de frais, variant selon le mode de transport, et ces frais seront collectés par le budget de l'État arménien.

En matière de sécurité, l'Arménie est prête à assurer de manière autonome la sécurité des marchandises, des véhicules et des passagers transitant par son territoire. L'initiative « Carrefour de la paix » prévoit également la création d'une division spéciale au sein du Service de sécurité nationale arménien, chargée de la protection de ces voies.

Concernant les investissements dans les infrastructures, tous les projets d'investissement en Arménie doivent respecter pleinement l'intégrité territoriale et la juridiction du pays. »

Construction ferroviaire et allégations de retard

En réponse aux affirmations d'Aliev selon lesquelles l'Arménie n'a fait aucun progrès dans la construction ferroviaire, Baghdasarian a précisé :

« L'Arménie a proposé des solutions spécifiques, notamment en proposant d'autoriser les trains exploités par des Arméniens à transporter des marchandises entre les régions occidentales de l'Azerbaïdjan et Nakhitchevan via le territoire arménien. Ces propositions ont été soit ignorées, soit rejetées par l'Azerbaïdjan.

La construction du chemin de fer en Azerbaïdjan répondait également à des objectifs nationaux, tandis que l'incitation de l'Arménie à construire un tronçon ferroviaire de 42 kilomètres à travers le Syunik était conditionnée à la conclusion d'un accord. Les travaux préparatoires, tels que la construction de la route à Nrnadzor, sont déjà en cours. »

Accord de paix et amendements constitutionnels

« L'Arménie estime pareillement que les parties sont proches de la signature d'un accord. La dissolution du Groupe de Minsk de l'OSCE et la signature de l'accord étaient des sujets activement discutés.

En réponse à la demande d'Aliev de modifications constitutionnelles en Arménie comme condition préalable à la signature du traité, Baghdasarian a indiqué :

« Il s'agit d'une question intérieure. La Cour constitutionnelle arménienne a statué en septembre 2024 que la Constitution ne contenait aucune revendication territoriale à l'encontre d'autres pays.

Le Premier ministre a déclaré qu'il n'engagerait des changements constitutionnels que si le traité de paix était signé et jugé contraire à la Constitution. Les discussions sur une nouvelle Constitution sont en cours depuis

2018 et se poursuivent dans le cadre d'un processus politique interne arménien.
»

Les questions humanitaires dans les pourparlers de paix

« Les questions des prisonniers de guerre et des personnes disparues font partie intégrante de toutes les discussions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, y compris dans le contexte de l'accord de paix. »

(...)



Ishkhan Saghatelian, député arménien du groupe Hayastan et membre du bureau de la FRA, a déclaré :

« Le Premier ministre Nigol Pachinian a confirmé son accord pour l'octroi d'un corridor, via le Syunik, à l'Azerbaïdjan. Les noms des prétendues entreprises « américaines » et « européennes » impliquées dans le projet ne sont qu'un leurre pour masquer le fait que les principaux bénéficiaires seront la Turquie et l'Azerbaïdjan.

Les pressions exercées sur l'Église apostolique arménienne, les philanthropes, la FRA et les figures de l'opposition ne découlent pas de motivations politiques intérieures, mais de nouveaux accords conclus avec la Turquie et l'Azerbaïdjan. Il s'agit d'une nouvelle concession nationale dissimulée dans le cadre de l'initiative dite du « Corridor de Zanguézour.

À la base de ce comportement autoritaire se trouve une autre concession, beaucoup plus grave.

Aujourd'hui, Pachinian a confirmé de manière effective son consentement à fournir un couloir - le corridor du Zanguézour, à travers Syunik vers l'Azerbaïdjan, ce qui avait été refusé auparavant.

Ce corridor fonctionnerait avec une souveraineté et une juridiction arméniennes limitées. Il s'inscrit dans la vision d'Erdoğan d'une « approche plus flexible ».

C'est le résultat de mesures audacieuses encouragées par Macron et l'Occident. Un corridor pour le tandem turco-azerbaïdjanais, une autre concession sans contrepartie.

Mais il ne s'agit pas seulement d'un problème intérieur arménien : c'est un problème géopolitique. Cela marque le début d'une nouvelle crise pour toute la région, et pas uniquement pour l'Arménie.

Je dois souligner que ce plan contredit non seulement les intérêts nationaux de l'Arménie, mais également les objectifs de stabilité régionale partagés par les partenaires internationaux de l'Arménie.

En invitant des forces extrarégionales dans la région, le régime de Pachinian n'assure pas la paix et la stabilité, mais ouvre la voie à de nouveaux cycles de violence et d'instabilité aux conséquences imprévisibles.

Il est désormais tout à fait clair que les discussions sur les entreprises « américaines » et « européennes » ne sont qu'un leurre pour masquer le fait que les principaux bénéficiaires du projet sont la Turquie et l'Azerbaïdjan.

Il a ajouté que les véritables alliés de l'Arménie subissent dorénavant directement les conséquences négatives du contrôle de l'Azerbaïdjan sur le Haut-Karabakh.

L'implication de forces extrarégionales au Syunik ne fera qu'aggraver la situation.

Soyons clairs : malgré la répression, les emprisonnements et les campagnes de diffamation auxquels nous sommes confrontés, nous résisterons à ce projet de turquisation de l'Arménie. Nous le ferons aux côtés de notre peuple, qui comprend le danger de ce projet.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour contrecarrer le projet de transformer l'Arménie en vilayet turc. »

(...)



« Le vice-ministre des Affaires étrangères, Mnatsakan Safarian, a réaffirmé la position de principe du pays sur le déblocage des transports régionaux et des connexions économiques, en réponse à la question d'un journaliste plus tôt dans la journée, » a déclaré la porte-parole du ministère arménien des Affaires étrangères, **Ani**

Badalian.

« Safarian a réaffirmé que la position de l'Arménie repose sur des principes fondamentaux tels que la souveraineté, l'intégrité territoriale et la juridiction nationale. Il a souligné que toute proposition ou solution discutée dans ce contexte doit être pleinement conforme à ces valeurs fondamentales, sans laisser place à aucune interprétation erronée.

Le vice-ministre a rejeté fermement toute notion ou terminologie suggérant un « contrôle » des communications par un tiers, soulignant qu'une telle idée est inacceptable et contraire à la position de l'Arménie.

Malgré ces déclarations claires, certains médias et utilisateurs de médias sociaux ont déformé le sujet, diffusant des titres trompeurs et contribuant à un récit public sans fondement, notamment à la lumière des récents pourparlers tenus à Abou Dhabi.

Le ministère des Affaires étrangères souligne une fois de plus que la vision de l'Arménie pour débloquer les communications régionales repose sur les principes fondamentaux susmentionnés. Les médias partenaires sont exhortés à s'abstenir de publier des contenus trompeurs ou délibérément déformés qui dénaturent la position officielle. »

Elle a cité un extrait de l'interview du vice-ministre des Affaires étrangères accordée à Radio Liberty : « Ce processus doit être mis en œuvre dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la juridiction de l'Arménie. S'il est conforme à ces principes, oui, il peut être mené à bien. »